

# APPEL A PROPOSITIONS 2024

## L'EUROPE COMMENCE ICI



GrandAngoulême, par sa feuille de route ouverte à l'international, souhaite poursuivre son action en faveur de la dynamique européenne.

La collectivité a ainsi lancé en 2021 un appel à propositions pour encourager la création d'actions innovantes en la matière sur le territoire.

Après trois premières années qui ont permis de soutenir des initiatives porteuses, le dispositif se pérennise donc au travers du lancement d'une quatrième édition, pour 2024.

### **Objet de l'appel à propositions**

En 2024, l'appel à propositions de L'EUROPE COMMENCE ICI sera ouvert sur les deux objectifs suivants :

1) Encourager la création d'actions innovantes de sensibilisation et d'ouverture à l'Europe sur le territoire

Il s'agira de promouvoir la citoyenneté européenne, en lien direct avec les coopérations existantes ou à venir au sein des communes et avec les acteurs du territoire.

2) S'inscrire dans la transition écologique et sociétale, pilier des politiques et actions européennes.

GrandAngoulême souhaite ici, soutenir la concrétisation des opportunités offertes par l'Union européenne auprès des publics cibles pour la recherche de solutions en faveur de la transition écologique et sociétale.

### **Organismes bénéficiaires**

Cet appel à propositions s'adresse aux associations ou autres structures à but non lucratif dont le siège social est situé sur le territoire de GrandAngoulême.

### **Projets éligibles**

S'agissant d'un appel à propositions, une importante latitude est laissée aux porteurs dans la présentation de leurs initiatives. Cependant, certaines activités seront éligibles et d'autres non éligibles.

#### **Les activités proposées devront :**

- s'inscrire dans l'un des deux ou les deux objectifs énoncés plus haut,
- se dérouler dans le courant de l'année ou dans les deux ans suivant la délibération attributive (prévue en décembre 2024),
- se dérouler sur le territoire de GrandAngoulême, en ciblant systématiquement plusieurs communes de GrandAngoulême,
- favoriser l'approche partenariale en mettant en lien plusieurs acteurs du territoire non spécialisés sur la coopération européenne (centres sociaux, établissements scolaires, autres associations locales,..)
- être en cohérence avec le projet de territoire « GrandAngoulême vers 2030 »,
- contribuer à la mobilisation des jeunes, à une dynamique intergénérationnelle et à la mixité sociale des publics.

### Les dépenses suivantes ne seront pas éligibles :

- Les frais de fonctionnement de la structure qui porte le projet,
- Les projets récurrents et les projets de même type au-delà de 3 années d'accompagnement,
- La valorisation du bénévolat,
- Les activités à vocation strictement festive.

Les activités réalisées en dehors de GrandAngoulême dans un pays européen seront éligibles (hors déplacements et autres frais de mobilité), dans un équilibre à trouver avec les activités menées sur le territoire de l'agglomération.

### **Modalités de sélection**

#### Les critères de sélection sont :

- Accessibilité des activités au plus grand nombre ou à un public-cible éloigné des questions européennes
- Réalité des partenariats et des acteurs associés
- Impact territorial des actions proposées : sur plusieurs communes de GrandAngoulême dont les communes plus rurales, sur plusieurs quartiers dont les QPV
- Caractère innovant et attractif : un même projet ne pourra pas être accompagné plus de 3 années
- Solutions en faveur de l'éco responsabilité des actions menées
- Pertinence du plan de communication prévu (GrandAngoulême sera sollicité pour relais de diffusion des actions)
- Pertinence du plan de financement avec d'autres partenaires.

#### Processus et Calendrier prévisionnel :

- Lancement de l'AAP : début juin
- Réunion d'information pour faire un bilan des actions passées et échanger sur les perspectives de projets : début juillet
- Réception des candidatures jusqu'au **4 octobre 2024**

Le dépôt des dossiers se fera par courrier ou mail ([cooperations@grandangouleme.fr](mailto:cooperations@grandangouleme.fr)). Chaque dossier devra comporter le formulaire de demande et les pièces justificatives nécessaires (statuts, bilans,...).

- Jury de sélection composé d'élus et de techniciens avec audition des candidats : fin octobre
- Présentation des lauréats en Bureau Communautaire : novembre/décembre
- Notification aux lauréats, conventionnement et versement des subventions : fin 2024

### **Financement des projets**

Cet appel à propositions pourra financer, dans la limite des crédits disponibles et suivant les critères d'éligibilité et de sélection exposés ci-dessus.

❖ Des projets individuels portés par chacune des structures demandeuses

Une même structure ne pourra déposer qu'un seul projet (pouvant regrouper plusieurs actions et associer d'autres partenaires locaux).

La subvention maximale est fixée à 70% du budget total éligible du projet avec une subvention maximum de 4 500 €.

❖ Un projet collectif sur le Joli mois de l'Europe regroupant les principales structures intervenant sur la coopération européenne.

Ce projet collectif visera prioritairement à déployer sur le territoire de l'agglomération le Joli mois de l'Europe, par la recherche d'actions innovantes et attractives (hors dépenses de coordination et toutes autres dépenses déjà financées par ailleurs).

La subvention maximale est fixée à 70% du budget total éligible du projet avec une subvention maximum de 6 500 €.

❖ Des projets collectifs regroupant les principales structures intervenant sur la coopération européenne sur des thèmes librement choisis.

La subvention maximale est fixée à 70% du budget total éligible du projet avec une subvention maximum de 5 500 €.